ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Annuler la diminution de la TCCI dans le cadre du PLF 2025

Question écrite n° 3084

Texte de la question

Mme Sophie Pantel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la nécessité de supprimer la diminution de la taxe affectée au réseau des chambres de commerce et d'industrie (TCCI) prévue dans le projet de loi de finances pour 2025. Il y a un an, à l'occasion du projet de loi de finances pour 2024, un accord était passé entre le Gouvernement et les chambres de commerce et d'industrie, dans le dessein commun de maîtriser la dépense publique. D'une part, les CCI ont pris l'engagement de contribuer à l'effort national par la mise en place d'un prélèvement sur leurs fonds de roulement de 100 millions d'euros sur la période 2024-2027. D'autre part, le Gouvernement leur a assuré la stabilité totale de leurs ressources publiques. Or, aujourd'hui, le Gouvernement porte atteinte à cette stabilité en diminuant de 40 millions d'euros la taxe affectée au réseau des chambres de commerce et d'industrie. Par cette mesure qui vient en rupture totale avec la trajectoire prévue, il rompt ces engagements pris hier à peine. Bien plus que de signifier un non-respect d'un accord collectivement pris, cette diminution de 40 millions d'euros aurait des impacts profondément funestes sur l'avenir professionnel des hommes et des femmes qui y travaillent, puisqu'elle signifierait un licenciement de 600 personnes ainsi qu'une mise en péril des TPE et PME déjà très vulnérables pour un certain nombre. Il faut rappeler ici que cela fait d'ailleurs plus d'une décennie que les CCI assument une atteinte drastique à leurs ressources, 60 % de la TCCI ayant été imputée entre 2013 et 2024, soit plus de 800 millions d'euros. Pourtant, ce réseau des CCI constitue un terrain considérablement bénéfique pour l'économie : en 2023, les CCI ont créé *a minima* 2 860 millions d'euros de valeur pour 525 millions d'euros de TCCI versée, soit un effet de levier sur l'économie de 1 à plus de 5. Enfin, du côté des entreprises et des collectivités, ce réseau crée une réelle satisfaction et représente un soutien primordial pour les TPE, les PME et les commerçants confrontés à des crises économiques régulières et à des enjeux environnementaux et numériques de taille. En somme, opérer une nouvelle coupe de la TCI signifierait porter préjudice aux entreprises françaises. Les CCI jouent par ailleurs un rôle de développement local pour les territoires et surtout des corps intermédiaires qui participent à la cohésion nationale. Au regard de ces éléments, elle l'interroge sur la nécessité de diminuer cette taxe et appelle le Gouvernement à respecter l'accord pris l'an passé avec les chambres de commerce et d'industrie.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Pantel
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3084
Rubrique : Chambres consulaires
Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 janvier 2025, page 74